

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM GRAVELINES 12 RUE PASTEUR 59820 GRAVELINES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 500 €.

Madame Odile Leroy , gérant de la société O SALON , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 2917 AVENUE DE PETITE SYNTHÉ 59640 DUNKERQUE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Madame Odile LEROY 80 rue de la Motte à Loon Plage 59279
Nombre de parts	150
Montant versé	10 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 02707 00042577202 37 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 04 août 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé
[Signature]

JST06

Claire DEROO
Chargée d'Affaires Professionnels
claire.deroo@creditmutuel.fr

